

Citation ; produite le 29 septembre 1892.

GUSTAVE HAMEL,
Secrétaire, C. R.

CANADA,
Province de Québec,
District de Québec. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc.,

SALUT :—

En vertu de la commission royale émise sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, nous constituant et nommant, nous, l'honorable Adolphe Basile Routhier, et l'honorable Melbourne M. Tait, juges de la cour supérieure en cette province, commissaires pour recevoir les témoignages sur la vérité ou la fausseté des accusations portées contre l'honorable sir Adolphe P. Caron, membre de la Chambre des communes et du gouvernement de la Puissance du Canada, et l'un des conseillers privés de Sa Majesté pour la dite Puissance du Canada, telles que relatées dans la première partie de notre dite commission, et en faire rapport à l'honorable secrétaire d'État de la Puissance du Canada.

A J. Stevenson, gérant de la Banque de Québec.

Nous vous commandons sous les peines de droit de comparaître devant nous en notre palais de justice, en la cité de Québec, à l'endroit des séances de la dite commission, à dix heures et demie de l'avant-midi, le vingt-neuvième jour de septembre courant, pour rendre témoignage dans cette affaire, et votre présence y sera requise jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré.

Nous vous ordonnons de plus d'apporter et de produire là et alors tous les livres indiquant les comptes d'escompte, de dépôts et généraux de sir Adolphe Caron et de Thomas McGreevy durant la période de 1882 à 1891, pendant laquelle des subventions étaient accordées pour la construction du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, et du chemin de fer de Témiscouata.

Donné sous notre seing, en la cité de Québec, ce vingt-sixième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

A. B. ROUTHIER,
M. M. TAIT,
Commissaires.

CANADA,
Province de Québec,
District de Québec. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc.,

SALUT :—

En vertu de la commission royale émise sous le Grand Sceau de la Puissance du Canada, nous constituant et nommant, nous, l'honorable Adolphe Basile Routhier, et l'honorable Melbourne M. Tait, juges de la cour supérieure en cette province, commissaires pour recevoir les témoignages sur la vérité ou la fausseté des accusations portées contre l'honorable sir Adolphe P. Caron, membre de la Chambre des communes et du gouvernement de la Puissance du Canada, telles que relatées dans la première partie de notre dite commission, et en faire rapport à l'honorable secrétaire d'État de la Puissance du Canada.